

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Séance extraordinaire du 23 mai 2016

L'an deux mille seize et le 23 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

Présents :

Aurélie BONNET, Nicolas BOUDRAS, Sylvie COCHONNAT, Max DESSUS, Geneviève FAVERJON, Jocelyne FORTEZ, Aurélien FOURBOUL, Delphine GAILLARD, Pierre-Yves GAY, Marie-Josèphe GRENIER, Jean-Yves MONNET, Janick PEYRAVERNAY, Nathalie RANDON, Jean-Pierre VALENTIN, Jérôme VINCENT

Absents / excusés :

Jean-Pierre CHAPILLON (pouvoir à Jean-Pierre VALENTIN)

Patricia PAUZE (pouvoir à Céline BONNET)

Jean-Claude RAYMOND (pouvoir à Aurélie BONNET)

Madame Aurélie BONNET est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré **seize** conseillers présents en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- I. Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre du projet « Aménagement du centre bourg et de la nouvelle Mairie ». (Délibération n°1)

I. Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre du projet « Aménagement du centre bourg et de la nouvelle Mairie ». (Délibération n°1)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre du projet « Aménagement du centre bourg et de la nouvelle Mairie ».

Elle rappelle l'obligation d'établir une délibération spécifique pour chaque demande de subvention déposée dans le cadre de ce projet.

Madame le Maire fait un état d'avancement du projet à la date.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le coût estimatif de ce projet,

- Démolition et aménagement paysager pour 492 390 € HT
- Réhabilitation de la « maison Defour » pour une surface développée (bureaux, salles de mariage et de conseil) de quelques 600m² pour un montant de 995 000 € HT.

Ainsi que la nécessité de construire une nouvelle Mairie afin de répondre à la mise aux normes PMR et de dynamiser le centre bourg en offrant un service de proximité.

En conséquence Madame le Maire propose de demander à Monsieur le Ministre de l'Intérieur une subvention afférente à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Approuve** cette proposition,

- **Autorise** Madame le Maire à demander cette subvention et à signer les documents nécessaires permettant son obtention.

Prochains conseils municipaux :

Mercredi 8 juin 2016 – 20h00

Mercredi 6 juillet 2016 – 20h00

Mercredi 31 août 2016 – 20h00

Mercredi 28 septembre 2016 – 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h08.